



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cg29.fr>

BREF

n° 12

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur

Avancement/promotion : on récapitule



Dès la réception des listes, la CGT est montée au créneau car elle estimait que le processus de promotion et **les propositions de l'administration étaient inacceptables** (Voir **BREF** n°6 du 26/04/2012).

Comme rien ne bougeait malgré nos interventions répétées, nous avons adressé **un courrier au Président du Cg**, le 10 mai dernier, pour attirer son attention sur la situation.

En l'absence de réponse et compte-tenu des réclamations répétées de nombreux agents, nous avons décidé d'appeler au **débrayage le 14 juin** pour essayer de débloquer la situation.

La CGT étant le seul syndicat à avoir appelé à manifester, la mobilisation n'a pas permis d'instaurer un rapport de force qui soit favorable aux agents.

Le résultat est celui que l'on connaît :

- Des promotions au compte-gouttes avec des injustices flagrantes. Le Cg n'utilise pas les possibilités offertes par le statut tout en faisant croire que c'est la loi qui bloque (Voir **BREF** n°9 du 27/08/2012).

- Notre employeur s'appuie sur son fameux « faisceau d'indices » pour sélectionner les promus, faisceau que la plupart d'entre nous ne parvient pas à voir. Sans doute faut-il des yeux de « manager » pour le discerner.

- Des soi-disant règles qui sont valables pour l'un et ne le sont pas forcément pour l'autre.

Tout cela se rapproche fort de ce que l'on appelle une « **promotion à la tête du client** »

Cette situation doit nous faire prendre conscience de **l'importance des règles claires** pour éviter les dérives de ce genre qui pénalisent toujours les plus « vulnérables ». Elle doit aussi nous faire réaliser **l'importance de ne pas rester isolé** et de rejoindre le syndicat. La CGT défend bec et ongles **le statut de la fonction publique** qui a été construit, entre autre, pour **éviter les cuisines internes indigestes**.

Voir nos propositions au verso

Nos propositions

- Des **ratios à 100%** compte-tenu des règles statutaires déjà restrictives et que le Cg utilise toutes les possibilités offertes par le statut,
- que les adjoints administratifs accèdent à l'**échelon spécial** dès qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté, sans restriction, au même titre que dans la filière technique,
- que les lauréats de l'**examen de rédacteur** ne soient pas les victimes des dysfonctionnements de l'Administration et qu'ils soient promus hors quota,
- que le grade d'**agent de maîtrise** soit considéré comme un déroulement normal de carrière tenant compte de l'ancienneté et donc de la technicité et non-pas une sélection obscure et restreinte,
- nous avons également demandé que l'avancement au grade de **rédacteur principal** ne soit pas entravé par cette clause des « 2 ans minimum entre 2 avancements ou promotions » compte-tenu du nouveau décret qui ne permettra plus aux agents d'être promus avant plusieurs années. Cette revendication est d'autant plus justifiée que cette clause n'est écrite nulle part,
- que l'**inscription sur liste d'aptitude** se fasse à la demande de l'agent lorsqu'il est **lauréat d'un examen professionnel** et ce afin de ne pas le bloquer dans une éventuelle mutation externe,
- que l'absence de poste dans la collectivité ne soit pas une condition bloquante pour l'inscription sur liste d'aptitude.

Rappel des revendications de la CGT concernant l'évolution de carrière

Salaires minimum égal au SMIC revendiqué par la CGT : **1 700 euros bruts en 2011**.

Ce salaire minimum correspond à l'accès des personnes sans qualification.

La CGT revendique l'évolution de la valeur brute du point d'indice en l'indexant au minimum au coût de la vie.

Grille indiciaire		
Catégorie	Niveau de recrutement	Salaires brut de début
Accès sans qualification		SMIC
C	CAP / Brevet des collèges	1,2 x le SMIC
B1	BAC	1,4 x le SMIC
B2	BAC + 2	1,6 x le SMIC
A1	BAC + 3	1,8 x le SMIC
A2	BAC + 5	2 x le SMIC
A3	BAC + 8	2,3 x le SMIC

Amplitude de la grille indiciaire : 1 à 4,6.

Amplitude minimale de carrière de 1 à 2, dans le même cadre d'emplois, garantie à tout agent individuellement, pour une carrière complète (par exemple, tout agent recruté à l'indice 300 est assuré de parvenir à l'indice 600 en fin de carrière).

Et n'oubliez pas d'aller régulièrement sur <http://cgtcg29.fr>



Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

